



**HAL**  
open science

## Reichsbank et Banque de France face aux négociations sur le plan Young

Frédéric Clavert

► **To cite this version:**

Frédéric Clavert. Reichsbank et Banque de France face aux négociations sur le plan Young. Revue d'Allemagne et des Pays de langue allemande, 2007, pp.225-240. halshs-01101183

**HAL Id: halshs-01101183**

**<https://shs.hal.science/halshs-01101183>**

Submitted on 8 Jan 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue d'Allemagne 39(2): Reichsbank et Banque de France face aux négociations sur le plan Young

## BANQUE DE FRANCE ET REICHSBANK FACE AUX NEGOCIATIONS DU PLAN YOUNG

« Quant à la durée des versements, on ne comprendrait pas que l'Allemagne put être libérée alors que la France et les autres pays créanciers du Reich continueraient à être engagés pendant soixante ans, M. Moreau estime que ce serait 'immoral', expression relevée par M. Schacht<sup>1</sup>. »

### INTRODUCTION

Dans de nombreuses publications scientifiques françaises, les travaux du Comité des experts qui se réunit à Paris en 1929 sous la présidence d'Owen Young sont la plupart du temps rapidement décrits, souvent en référence à leur résultat, c'est-à-dire le plan Young. Ces travaux sont d'autant plus négligés que le plan Young n'a eu qu'une durée de vie très courte. En effet, en juin et juillet 1932, Franz von Papen, chancelier du Reich, obtient à Lausanne l'annulation des Réparations, après un an de moratoire Hoover. Pourtant, les travaux du Comité des experts ont eu des résultats concrets et durables. L'exemple le plus manifeste en est la création de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui a notamment pour rôle de faciliter les paiements entre ses principaux actionnaires, les Banques Centrales.

Les relations franco-allemandes font partie des enjeux liés aux travaux du Comité Young. Depuis 1925, Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères français, et Gustav Stresemann, son homologue allemand, ont ensemble mené une politique d'amélioration des relations entre les deux anciens ennemis qui a porté ses fruits, de la fin de l'occupation de la Ruhr en 1924-1925 au Pacte Briand-Kellogg en passant par les accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations. Ce rapprochement est cependant ambigu : sa finalité reste peu claire. Cette ambiguïté provoque des difficultés entre les deux pays, très peu de temps après la décision de Genève du 16 septembre 1928, où Français, Britanniques, Italiens, Japonais et Allemands déclarent vouloir réviser le plan Dawes. En conséquence, les relations franco-allemandes sont au cœur de la préparation des négociations puis des travaux du comité des experts nommé pour cette révision.

À l'enjeu franco-allemand, s'ajoute l'aspect financier. Les réparations et les dettes interalliées pèsent sur les relations internationales financières et monétaires. L'une des raisons de la convocation des experts à Paris est d'ailleurs le constat que le système de transfert des *Reichsmark* en devises pour les paiements aux créanciers de l'Allemagne n'est pas satisfaisant. En conséquence, la Banque de France et la *Reichsbank* sont concernées au premier chef par la convocation du comité des experts en septembre 1928.

Les deux instituts d'émission sont mêlés par leurs gouvernements à la préparation de la conférence. Leurs gouverneurs, Hjalmar Schacht et Émile Moreau, représentent leurs pays au Comité qui se réunit à partir de février 1929. L'analyse des débats entre les experts montre qu'il y a un lien entre les difficultés rencontrées pendant la conférence et l'évolution favorable à la France du rapport de force monétaire entre les deux pays depuis 1926.

### I. LES DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT LA PREPARATION DES TRAVAUX DU COMITE DES EXPERTS

Deux questions se posent au sujet de la préparation du Comité Young. Pourquoi un nouveau plan est-il nécessaire ? Pourquoi a-t-il fallu près de six mois entre la décision de convoquer un nouveau comité et le début de ses travaux ?

#### A. Les origines d'un nouveau Comité des experts et le rôle des questions monétaires

---

<sup>1</sup> Banque de France, 148200303/11, documents de réunion de M. Moret, 11 février 1929

Le plan Dawes préparait son propre remplacement après cinq ans de fonctionnement. Cependant, il aurait pu être prorogé, comme le voulait notamment la Banque d'Angleterre. La décision de convoquer un nouveau Comité des experts est en premier lieu la conséquence d'une évolution de la situation française entre 1926 et 1928 et en second lieu le résultat de la décision prise par les puissances européennes concernées le 16 septembre 1928 à Genève.

Après la stabilisation du Franc à l'hiver 1926-1927, les créances contractées pendant la Grande Guerre par la France auprès des États-Unis et des Britanniques font peser un risque sur la monnaie. La République a signé en 1926 deux accords de consolidation de sa dette avec ces deux pays<sup>2</sup>. Sans ratification, la France doit se préparer à payer 400 millions de dollars le 1<sup>er</sup> août 1929<sup>3</sup>. Pour faire accepter ces accords par le Parlement, Raymond Poincaré doit proposer une contrepartie. En décembre 1927, une occasion est offerte par Parker Gilbert, l'Agent général des Réparations. Dans un rapport, il suggère d'anticiper une crise allemande qu'il estime inéluctable par une révision des clauses du plan Dawes. Cette révision, qui offrirait une solution définitive aux réparations, devient pressante, alors que les relations entre les deux pays connaissent une sorte d'âge d'or, avec la création de l'Entente internationale de l'Acier<sup>4</sup> et l'accord de commerce d'août 1927.

Poincaré, victorieux aux élections, rencontre Stresemann à la fin du mois d'août 1928. Le président du Conseil propose une « exécution amicale<sup>5</sup> » des traités, contre la renonciation à l'Alsace-Moselle et à l'*Anschluss*. En outre, il veut pour les nouvelles négociations à venir que les obligations françaises à l'égard des États-Unis soient prises en compte. Enfin, il lie l'évacuation des territoires à une solution définitive des problèmes financiers. Sur cette base, les représentants de chaque État concerné se rencontrent en septembre 1928 à la IX<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée de la Société des Nations.

En septembre 1928, la séance ordinaire annuelle de l'Assemblée de la Société des Nations est l'occasion de discussions entre les délégués français, allemands, anglais, italiens, belges et japonais<sup>6</sup>. Briand propose une solution générale permettant à la fois l'évacuation des deux zones encore occupées en Allemagne et les problèmes posés par le plan Dawes et les réparations. Ainsi, le 16 septembre 1928, les représentants des puissances concernées se mettent notamment d'accord « sur la nécessité d'un règlement complet et définitif des réparations et de la constitution, pour atteindre ce but, d'une Commission d'Experts financiers désignés par les six Gouvernements<sup>7</sup>. »

## B. Les désaccords franco-allemands retardent la réunion du Comité

La convocation du Comité, voulue à l'origine pour la fin de 1928, est ralentie par diverses difficultés. Après le 16 septembre, les démarches pour la convocation du Comité se heurtent dans un premier temps aux hésitations britanniques. Les avis du Trésor et de la Banque d'Angleterre d'un côté et du Gouvernement de sa Majesté de l'autre divergent. Les premiers sont favorables à une prorogation du plan Dawes : provoquant à terme une crise, ce choix permettrait alors de nouvelles négociations sur une base « raisonnable »<sup>8</sup>. Le Gouvernement impose une autre logique : Churchill et Poincaré se mettent d'accord sur la convocation du Comité des experts le 19 octobre 1928<sup>9</sup>. Le chancelier de l'Échiquier rappelle également que les pourcentages de la conférence de Spa du 16 juillet 1920 doivent être respectés et qu'il ne sera pas demandé aux débiteurs du Royaume Uni plus que nécessaire pour le remboursement des dettes britanniques à l'égard des États-Unis, conformément à la note Balfour.

À partir d'octobre 1928, ce sont les divergences franco-allemandes qui jouent le rôle de frein. Mais

<sup>2</sup> Accord Mellon-Bérenger du 29 avril 1926 (62 annuités, jusqu'en 1988) et accord Caillaux-Churchill ou accord de Londres du 12 juillet 1926.

<sup>3</sup> Étienne Weill-Raynal, *Les Réparations allemandes et la France*, tome III, *L'application du plan Dawes, le plan Young et la liquidation des réparations (avril 1924-1936)*, Paris, 1948 p. 397

<sup>4</sup> Elle réunit la France, la Sarre, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne. Elle est signée le 4 octobre 1926.

<sup>5</sup> Raymond Poidevin, Jacques Bariéty, *Op. Cit.*, p. 274.

<sup>6</sup> Étienne Weil-Raynal, *Op. Cit.*, p. 405

<sup>7</sup> Étienne Weill-Raynal, *Op. Cit.*, p. 409

<sup>8</sup> ADAP Serie B Band X n. 73, le terme « raisonnable » est de moi.

<sup>9</sup> ADAP Serie B Band X n. 80. Parker Gilbert résume l'entrevue à Müller et Hilferding, en présence de Schacht et de E. E. Norris, assistant de Parker Gilbert, le 25 octobre 1928.

en décembre, à la session du Conseil de la Société des Nations, les représentants des puissances européennes concernées résolvent les dernières difficultés à Lugano.

À Chambéry le 30 septembre et à Caen le 28 octobre 1928, Raymond Poincaré énonce les conditions qui rendraient un accord acceptable pour la France<sup>10</sup>. Les annuités du plan Dawes correspondent aux sommes nécessaires pour rembourser les dettes de guerre françaises, au financement de la reconstruction, et à un « surplus substantiel ». La France est prête à limiter ces paiements à la durée prévue pour le remboursement des dettes interalliées. En échange, le gouvernement demande la suppression du régime de protection du change allemand organisé par le plan Dawes, afin de commercialiser et mobiliser la dette allemande, et les transformer en dettes privées. Ce règlement doit être définitif.

En réponse, le Reich laisse planer le doute sur ses buts. L'évacuation de la seconde zone occupée est théoriquement prévue pour 1930 et celle de la troisième pour 1935. Ces échéances paraissent finalement soutenables, alors que, compte tenu des discours de Poincaré, l'Allemagne ne peut pas compter sur une réduction franche des annuités. Depuis 1924, l'Allemagne souhaite que ces dernières soient plafonnées à 1600 millions et que la durée des paiements soit limitée. Enfin, Stresemann se méfie de l'abolition du régime de protection des transferts. Ce régime protège le Reich et son abolition ne serait qu'en partie compensée par le retour à une *Reichsbank* souveraine.

Les doutes de Stresemann sont exposés à Parker Gilbert en novembre<sup>11</sup>. L'Agent général fait valoir qu'il valait mieux anticiper une crise du système des réparations<sup>12</sup>. Mais Stresemann est déçu par le fait que Britanniques et Français ne parlent pas des conditions économiques et monétaires de l'Allemagne qui définissent sa capacité de paiement. La surestimation de cette dernière l'inquiète, d'autant plus que le plan Dawes n'a pas permis un surplus d'exportations, qui devait permettre à l'Allemagne de payer. De plus, soutenu par Hjalmar Schacht<sup>13</sup>, il refuse la demande de Poincaré d'une initiative franco-allemande à destination des États-Unis pour une diminution des dettes interalliées : le risque de perdre le soutien diplomatique états-unien est trop grand.

Les états d'âme de Stresemann ne sont pas compris par les Français. Cette divergence franco-allemande retarde la convocation du Comité. Alors que la réunion de ce dernier était espérée pour le début du mois de décembre 1928, rien n'est réglé à cette date<sup>14</sup>.

Cependant, le Conseil de la Société des Nations se réunit en décembre 1928. C'est l'occasion d'une longue entrevue entre Briand et Stresemann le 9 décembre 1928 à Lugano<sup>15</sup>, puis d'une réunion entre les deux hommes et Chamberlain le 13 décembre<sup>16</sup>. Pour apaiser Stresemann, qui expose ses griefs contre la France, Briand confirme que la France envisage l'évacuation anticipée des deux zones restant occupées, y compris en cas d'échec des travaux du Comité des experts. Cette concession française permet de convoquer enfin le Comité des experts. Implicitement, Stresemann a accepté le lourd coût d'une pleine souveraineté, soit 2,2 milliards d'annuité.

\*

Après quatre mois de discussion, le Comité des experts peut enfin être convoqué. Ces négociations ont révélé trois grands problèmes. L'inquiétude économique grandissante, révélée lors des entretiens entre Français et Allemands à Lugano, montre la nécessité de relancer le circuit des échanges. Cette inquiétude économique est couplée à une inquiétude monétaire : le franc, stabilisé, peut encore être menacé et la clause de protection de change du *Reichsmark* n'est pas satisfaisante. Enfin, la France et l'Allemagne doivent trouver un moyen de pérenniser le système des réparations. Les membres du Comité Young ne sont que des experts financiers. Dans ces conditions, leurs travaux peuvent-ils se dérouler sans heurts ?

<sup>10</sup> Étienne Weill-Raynal, *Op. Cit.*, p. 411

<sup>11</sup> ADAP, Serie B Band X n. 7

<sup>12</sup> ADAP, Serie B Band X n. 147

<sup>13</sup> ADAP Serie B Band X n. 100, Schacht à l'AA, début novembre 1928. Schacht pense notamment qu'il ne faut pas laisser penser que la seule solution est une diminution des dettes interalliées, car on peut aussi envisager de nouvelles zones de production fournies à l'Allemagne (colonies), un surplus d'exportation (baisse des droits de douane, etc).

<sup>14</sup> ADAP Serie B Band X n. 60, von Schubert à Parker Gilbert

<sup>15</sup> ADAP Serie B Band X n. 193

<sup>16</sup> ADAP Serie B Band X n. 208

## II. LE COMITE DES EXPERTS DE PARIS ET LE PROBLEME FRANCO-ALLEMAND

Les travaux des experts commencent le 11 février 1929, sous la présidence d'Owen D. Young, à Paris<sup>17</sup>. Les grandes étapes des discussions du comité sont notamment rythmées par la spécificité des relations entre les délégations françaises et allemandes<sup>18</sup>.

### A. Les grandes étapes des discussions du Comité des experts

Les travaux du Comité des experts sont analysables selon une double distinction, technique et temporelle. Deux types de questions sont posées aux experts. Les questions techniques concernent la mobilisation et la capitalisation de la dette allemande, la création de la Banque des Règlements Internationaux, la division des annuités en parts inconditionnelle et conditionnelle et la clause de protection des transferts. Ces aspects techniques peuvent être résolus sans grande difficulté par des experts. Mais ils dépendent d'une autre question, fondamentalement politique : la définition du montant des annuités.

Les négociations se déroulent en trois phases : en février et mars, les questions discutées sont techniques. Dans les semaines suivantes, la question des annuités est abordée sans être résolue. Mais au début du mois de mai, Schacht et l'Allemagne cèdent, permettant la signature du rapport final.

#### 1. La première phase des travaux des experts : les questions techniques.

Ces questions sont négociées en deux phases : avant la fin mars pour tous les aspects qui ne dépendent pas du montant des annuités et à la fin du mois de mai pour les aspects qui en dépendent.

Aux mois de février et de mars 1929, émerge notamment la clause la plus originale du plan des experts : la création de la Banque des Règlements Internationaux. Cette « banque internationale » est issue d'une réflexion commune des délégués, inspirée, d'ailleurs, de certaines propositions des années 1920.

D'autres idées sont soumises pendant les deux premiers mois de négociations. Le 18 février, la délégation française propose la division des annuités en deux parts, l'une conditionnelle, l'autre inconditionnelle, division finalement retenue.

Des sous-comités sont créés, sur la mobilisation, les transferts, etc. Les délégués allemands, les cinq premières séances, essaient d'attirer l'attention de leurs confrères sur la difficulté que risque d'éprouver l'Allemagne pour effectuer des paiements trop lourds, sans grand succès. Les premiers contacts sont pris, notamment entre Schacht et Stamp, délégué britannique pour la définition du montant des annuités. À la fin du mois de mars, la discussion sur le montant des annuités devient inévitable.

#### 2. La deuxième phase des travaux des experts : quelles annuités ?

À partir du 22 mars 1929, la question du montant des annuités devient la préoccupation essentielle de la délégation française. Devant le gouffre séparant les propositions de Schacht d'un côté, et celles de Stamp ou Young de l'autre, les créanciers décident de définir une position commune, transcrite dans le mémorandum Young du 4 avril. Schacht rencontre alors chaque délégation. Le désaccord est majeur entre l'Allemagne et les autres pays, car l'ensemble des demandes des créanciers dépasse de 400 millions les annuités du plan Dawes. Schacht bloque alors les discussions.

En réponse, les créanciers proposent le 13 avril 1929 un nouveau mémorandum, prévoyant un montant moyen de 2198 millions de *Reichsmark* par an. Schacht refuse ce chiffre et critique la méthode suivie : il fallait analyser la capacité de paiement de l'Allemagne et fixer un montant en conséquence. Il décrit dans un mémorandum distribué le 17 avril une économie allemande au bord du

<sup>17</sup> Banque de France, 1489200303/11, documents de réunion de M. Moret, 9 février 1929

<sup>18</sup> Il n'y a que deux occasions où d'autres pays risquent la rupture des pourparlers. En avril et mai, alors que les délégués discutent du montant des annuités et que tous les pays créanciers cèdent une partie de leur créance, Hoover, président des États-Unis fraîchement élu, devient plus exigeant. À la fin de la conférence, les Belges menacent de ne pas signer le rapport final à cause du problème des marks belges.

gouffre, notamment en raison de sa situation budgétaire et monétaire.

Schacht, dont l'intransigeance est critiquée à Berlin<sup>19</sup>, rencontre Quesnay, secrétaire de la délégation française, le 19 avril, sans résultat. Quelques jours plus tard, le comité de rédaction du rapport final est créé : l'échec de la conférence est envisagé.

À ce moment, les conditions monétaires de l'Allemagne et de la France changent le rapport de force au sein du comité Young. Alors que le franc se maintient, la pression exercée sur le *Reichsmark* est forte, rendant envisageable début mai une solution acceptable par tous les délégués.

### 3. La troisième phase des travaux des experts : l'Allemagne cède sur les annuités.

Le 2 mai 1929, Schacht propose désormais une annuité de 2050 millions de *Reichsmark*. Moreau refuse ce montant. Schacht et Stamp, chargé du rapport final, se rencontrent pour s'accorder se mettre d'accord sur un chiffre. La délégation allemande finit par proposer un mémorandum le 17 mai. Entre-temps, Schacht accepte un nouveau mémorandum de Young. Les créanciers publient une nouvelle proposition, à hauteur de 2198 millions par an, accompagné par une sorte d'ultimatum de Moreau et Francqui, délégué belge. Malgré la publication de la démission du second délégué allemand, Vögler, des consultations entre les délégations permettent une reprise des discussions sous un aspect désormais essentiellement technique. Le 31 mai, seule la question des Marks belges pose encore problème. Une solution est trouvée le 4 juin. Le 7 juin 1929, le rapport est signé.

Pendant ces discussions, quelle a été la nature des relations entre les délégations françaises et allemandes ?

#### B. Les relations entre les délégations françaises et allemandes

##### 1. Schacht et Moreau

Les délégations françaises et allemandes sont dirigées par Émile Moreau, gouverneur de la Banque de France (1926-1930) et Hjalmar Schacht, président du directoire de la *Deutsche Reichsbank* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1924. Les deux hommes ne s'apprécient pas et n'utilisent pas les mêmes méthodes de négociations. Schacht provoque, Moreau refuse avec véhémence. Le Français Quesnay joue alors le rôle d'intermédiaire entre les deux hommes.

Le choix de ces deux personnes est très problématique. Comme le dit naïvement Briand à Stresemann en décembre 1928, les Allemands devraient apprendre à Schacht en quoi consiste l'« esprit de Locarno ». Cependant, les Allemands auraient pu tenir les mêmes propos sur Moreau, d'autant plus que les gouverneurs des instituts d'émission ont pu être désignés à la demande de Poincaré.

De plus, Schacht et Moreau ont des conceptions différentes du rôle des Banques centrales. S'ils s'accordent pour donner un grand rôle aux instituts d'émission, selon une forme d'idéologie technocratique répandue dans les Banques centrales dans l'entre-deux-guerres, le rôle du politique n'est pas le même chez les deux hommes. À cette époque, Schacht est proche de Montagu Norman, alors que Moreau a une vision très politique de sa mission. Il ne faut cependant pas sous-estimer d'une part l'implication de Schacht dans des questions éminemment politiques comme la question des marks belges et d'autre part le fait que sa vision des rapports entre politique et monnaie change nettement à partir de 1929.

Le comportement général de Schacht renforce la défiance de Moreau. Il décide par exemple de loger à l'écart des autres membres du Comité. De plus, les Français considèrent que Schacht est déloyal : il rencontre en effet des « amis » français, dont au moins un député de l'opposition. Lors d'entrevues les 19 et 22 avril entre Schacht, Quesnay et Moreau, le gouverneur de la Banque de France tient son homologue allemand pour responsable de la rupture de la confiance régnant entre les délégués. Schacht répond par une demande de négociation bilatérale franco-allemande, refusée immédiatement (proposition faite aux Belges également). Le contentieux entre les deux délégations est alors très lourd et la rupture envisageable. À partir de cette date, la réussite du Comité est conditionnée

<sup>19</sup> Confirmé par les ADAP Serie B Band X, n. 161, 164, 165, échange de lettres Schacht-Stresemann et commentaires de l'ambassadeur Hoesch.

par des concessions de Schacht, qui démontrent l'échec de la tactique du président de la *Reichsbank* face aux Français.

## 2. L'échec de Schacht

Schacht voulait une expertise des conditions économiques et de la capacité de paiement du Reich, qui lui aurait été nécessairement favorable. Moreau, soutenu d'ailleurs par les autres délégations européennes, se place d'abord sur un terrain politique et moral. Les implications économique des réparations sont alors réduites à la mise en place d'un système viable pour résoudre un problème politique.

Par une expertise, Schacht cherchait, en accord avec son gouvernement, à mettre fin aux limitations de souveraineté, à limiter le montant des annuités pour réduire le risque pesant sur le mark et engendré par la fin de la clause des transferts et à empêcher tout lien entre dettes interalliées et réparations. Ces buts sont formulés par Schacht dès septembre 1928<sup>20</sup>. Il a été nommé expert sur cette base.

Contestée par les autres délégations, l'expertise de l'économie allemande n'a pu donner de résultats. Schacht essaye alors, pendant le mois d'avril, de négocier séparément avec les diverses délégations créancières. S'il a partiellement réussi à attirer les Britanniques, il ne peut isoler les Français, qui se reposent sur les Belges et comptent sur la constante surenchère italienne. Sa proposition de négocier séparément avec les délégués français est accueillie par une fin de non-recevoir. Schacht n'a pu diviser les créanciers.

À la fin du mois d'avril, lors des entrevues avec Quesnay et Moreau, Schacht est personnellement mis en cause. Le Gouvernement du Reich est en désaccord avec son expert. De plus, Schacht est réputé en déprime, Quesnay rapportant à Moret qu'il lui avait dit être un « homme fini » désirant « rentrer dans l'ombre » le 19 avril<sup>21</sup>. Surtout, la pression exercée sur le *Reichsmark* force Schacht à céder, malgré la démission de Vögler. Pendant les négociations, à partir de la fin du mois d'avril et en mai, la couverture du *Reichsmark* est proche de la limite des 40 % obligatoire. Les rumeurs dans la presse, les articles sur l'intransigeance de Schacht inquiètent visiblement les milieux économiques et financiers internationaux<sup>22</sup>.

La faiblesse de la position de Schacht en avril est telle que Parker Gilbert se déplace à Paris pour rencontrer les Français et leur faire de nouvelles propositions, afin d'éviter un échec des travaux du Comité. De son côté, Charles Sergent, administrateur français de la *Reichsbank*, fait part de ses craintes pour le *Reichsmark* en cas de rupture des négociations<sup>23</sup>.

Au début du mois de mai, Schacht est contraint de faire le geste essentiel : il accepte la somme de 2050 millions de *Reichsmark* d'annuité. Il accepte en fait un montant considéré comme irréaliste pour obtenir ce qu'il juge essentiel : la fin des limitations de souveraineté, le changement du statut de la *Reichsbank*, de meilleures relations avec les autres pays et assurer l'évacuation des deux dernières zones occupées. Schacht ne le cache d'ailleurs pas à Moreau, puisqu'il lui explique que la question des chiffres, irréaliste, est désormais secondaire<sup>24</sup>. Finalement, il a accepté explicitement ce que Stresemann a accepté implicitement à Lugano. Cependant, c'est sous pression que Schacht a dû l'accepter. En effet, Stresemann fait savoir qu'il est en faveur de l'acceptation de la proposition de Young de 2050 millions par an et Schacht doit faire face à une crise sans précédent : le gouvernement demande une avance à la *Reichsbank* alors que les réserves couvrantes sont au plus bas. En cas de démission de sa part ou en cas d'échec de la conférence, le *Reichsmark* peut être gravement mis en danger. En conséquence, Schacht signe<sup>25</sup>.

<sup>20</sup> ADAP Serie B Band X n. 7 et ADAP Serie B Band X n. 42

<sup>21</sup> Banque de France, 148200303/11, Documents de réunion de Mr. Moret, Vendredi 19 avril. On ne peut exclure une part de mise en scène chez Schacht et une forme de naïveté chez Quesnay.

<sup>22</sup> Banque de France, 148200303/11, *documents de réunions de Mr. Moret*, 24 avril 1929

<sup>23</sup> Banque de France, 148200303/11, *documents de réunions de Mr. Moret*, Lundi 22 avril 1929, la lettre est datée du 19 avril 1929.

<sup>24</sup> Banque de France, 148200303/11, *documents de réunions de Mr. Moret*, 25 mai

<sup>25</sup> Le rapport des experts du 7 juin 1929 contient les clauses suivantes : Une première série de 36 annuités croissant de 1685 à 2429 millions de Reichsmarks. Chaque annuité comportait deux parties, l'une « non différable » de 660 millions de Reichsmarks, l'autre « différable ». Cette distinction devait permettre de soulager la situation de la balance des paiements de l'Allemagne en cas de difficultés ; Les transferts devaient être

\*

Du point de vue des relations franco-allemandes, un problème se pose. Pourquoi les deux pays et leurs experts n'ont-ils pas su mettre en place un plan viable à long terme ? Les divergences de fond entre les deux délégations sont importantes. Le fait que Schacht ait cédé en raison d'une menace sur le *Reichsmark* : depuis 1926, le rapport de force monétaire entre les deux pays s'est largement modifié et pèse sur le règlement des réparations.

### III. LE RAPPORT DE FORCE MONETAIRE FRANCO-ALLEMAND EN 1928-1929

En 1928, le franc Poincaré est stable, malgré la menace de l'échéance du 1<sup>er</sup> août 1929. Parallèlement, pendant la conférence, le Mark, stable depuis 1924, est fragilisé. Ce rapport de force monétaire est visible dans le rôle assumé par les instituts d'émission dans les deux pays. D'un côté, la *Reichsbank* est impuissante dans un pays qui n'a pas les moyens légaux d'avoir une politique monétaire. D'un autre côté, la Banque de France peut se reposer sur des réserves en or et en devises importantes.

#### A. La *Reichsbank*, une banque centrale impuissante dans un pays sans politique monétaire

L'un des aspects du plan Dawes fut la réforme de la *Reichsbank*. Rendue indépendante du gouvernement du Reich, sa politique monétaire ne peut cependant que reposer sur des moyens limités et est contrôlée par un Conseil général (*Generalrat*) constitué de 7 représentants allemands et 7 représentants étrangers et présidé par le président de la *Reichsbank* (loi du 30 août 1924).

Ce *Generalrat* nomme les membres du directoire et son président. Son assentiment est nécessaire pour les décisions importantes de la *Reichsbank*. Il contrôle notamment la couverture monétaire, qui doit être de 40 % en or et en devises<sup>26</sup>. Or il y a un lien entre la couverture monétaire et l'endettement extérieur. Au-dessus des 40 %, les investisseurs étrangers savent que les emprunts pourront être payés. En dessous, il y a danger : les débiteurs ne sont pas assurés de trouver les devises nécessaires au remboursement des créances. Ainsi, le plan Dawes ouvre les vannes du crédit étranger en Allemagne. Pour le réguler, la *Reichsbank* ne peut compter que sur la variation des taux et la politique d'escompte, les opérations d'*open-market* ne lui étant pas encore autorisées.

Or le marché monétaire et le marché des capitaux allemands sont trop étroits pour la demande de crédit importante, accrue par le plan Dawes et la nécessité de payer les réparations. En conséquence, soit la *Reichsbank* diminue ses taux et provoque une demande de crédit qui ne peut être satisfaite que par un appel à des crédits étrangers ; soit la *Reichsbank* augmente ses taux et les entreprises, les Collectivités territoriales et l'État cherchent et obtiennent sans difficulté des crédits à l'étranger<sup>27</sup>. La *Reichsbank* a ainsi le choix entre deux politiques opposées mais dont les effets sont identiques et inefficaces.

En conséquence, l'endettement extérieur des entreprises allemandes, du Reich, des *Länder* et des communes est une épée de Damoclès au-dessus du *Reichsmark*. L'Allemagne doit payer des Réparations en devises. Malgré la protection des transferts prévue par le plan Dawes, des emprunts à court terme sont contractés à l'étranger. Arrivés en Allemagne, ils sont convertis en *Reichsmark* et investis dans des projets à long terme. Les devises, au moment de la conversion des capitaux en *Reichsmark*, sont entreposées dans les caisses de la *Reichsbank* puis utilisées pour les achats extérieurs nécessaires à l'économie allemande et pour le paiement des réparations.

Les emprunts à court terme dont il est question sont renouvelés à chaque échéance. Mais, en cas de

---

organisés par l'Allemagne, la commission des Réparations et la fonction d'Agent général disparaissant ; La suppression progressive des livraisons en nature ; Une seconde série d'annuités, jusqu'en 1988, était prévue, éventuellement annulables en cas de modification sur le plan des dettes interalliées ; Des dispositions étaient prévues pour la mobilisation de la dette allemande ; Une Banque des Règlements Internationaux était créée. Cela revenait à une diminution notable des paiements de l'Allemagne, modérée cependant par la fin des paiements en nature.

<sup>26</sup> Pour cette raison, Karl-Erich BORN conclut qu'avec le plan Dawes, il n'y a pas de politique monétaire allemande possible. Karl Erich Born, *Die deutsche Bankenkrise 1931. Finanzen und Politik*. R. Piper & Co Verlag, Munich, 1967, p. 28

<sup>27</sup> Les taux d'intérêt allemands sont parfois deux fois supérieurs aux taux d'intérêts des autres pays développés. Les Allemands n'ont ainsi aucun problème pour trouver des créanciers jusqu'en 1929.

changement des conditions économiques, ces capitaux risquent d'être brutalement rapatriés dans leurs pays d'origine. Les caisses de la *Reichsbank* seraient alors vidées et le *Reichsmark* mis en danger. Les taux allemands sont certes élevés, mais la bulle spéculative qui se forme à New York en 1928 et 1929 remet en cause l'attractivité de l'Allemagne.

Les comptes déséquilibrés du Reich, des *Länder* et des communes allemandes représentent un autre danger qui pèse sur le *Reichsmark*. La politique de Hans Luther, ministre des Finances et Chancelier, menée en 1925 et 1926 reposait sur l'équilibre budgétaire dans le but de renforcer cette stabilisation. Elle a été abandonnée. Les déficits des comptes publics engendrent une pression sur les caisses d'épargne, dont la faiblesse des réserves peut mettre en danger le crédit allemand, le *Reichsmark* et le système bancaire allemand, qui ne ménage pas ses réserves en liquidité dans les années 1920.

En Allemagne, de 1926 à 1928, l'équilibre monétaire se dégrade et risque de se rompre à tout moment. En France, la situation est inverse.

### B. La Banque de France et le franc Poincaré

À partir de 1924, le franc est soumis à une forte pression, qui mène à une situation instable et dangereuse en 1926. Le retour de Raymond Poincaré au pouvoir permet alors la stabilisation du franc, qui se fait en deux étapes, officieuse mais effective en 1926-1927, officielle le 23 juin 1928.

La stabilisation du Franc influence la politique de la banque centrale, d'autant plus qu'Émile Moreau y introduit un nouvel élément : les considérations de politique étrangère<sup>28</sup>. Pour Philippe Marguerat, ces considérations s'articulent autour de deux éléments : d'une part la politique monétaire et d'autre part la stabilisation des monnaies étrangères. Dans ce but, la Banque de France dispose de trois instruments : le taux d'escompte, les prêts entre Banques centrales et la gestion des réserves de change, qui peut bénéficier du marché parisien<sup>29</sup>.

Ainsi, à la veille de la réunion du Comité des experts, la Banque de France est un institut d'émission dynamique, qui peut se permettre une politique robuste, presque impérialiste dans certains cas, à l'opposé de la *Reichsbank*, entravée par son statut et par les conditions monétaires allemandes. De plus, la loi française du 3 avril 1918, qui limite fortement les exportations de capitaux, est supprimée en janvier 1928 pour tenir compte des demandes des entreprises et de la Banque de France, qui ont repris les exportations de capitaux et les opérations libres sur les devises. Si les exportations françaises de capitaux sont réduites dès la fin de 1928, elles ne handicapent pas Moreau. En effet, la Banque de France voit ses réserves couvrantes largement augmenter.

### CONCLUSION

En 1928 et 1929, les Allemands peuvent craindre une évolution nettement défavorable du mark. La contraction de nombreux crédits étrangers à court terme et leur investissement à long terme couplée à la pression exercée sur les réserves de la *Reichsbank* pour le paiement des réparations en devises mettent l'institut d'émission allemand en mauvaise posture. Confronté à un affaiblissement du mark en avril 1929, Schacht est obligé de céder face aux demandes des experts issus des pays créanciers et d'accepter que des annuités élevées figurent dans le plan Young.

En face Émile Moreau est à la tête d'un institut d'émission qui réalise l'ampleur de sa puissance. Depuis 1926 et parallèlement à la stabilisation du franc, la Banque de France a organisé les investissements français à l'étranger. Si à partir de 1928, ce flux d'investissement se tarit ou se réoriente vers l'empire colonial, la Banque de France peut néanmoins se prévaloir de réserves solides et d'un franc stable.

Cette différence instaure un rapport de force monétaire entre la France et l'Allemagne qui explique pour partie l'histoire des pourparlers du Comité des experts. Cependant, la France est dans une position qui reste délicate. Sans un règlement définitif de la question des réparations et la ratification des accords de consolidation signés avec le Royaume Uni et les États Unis, la France doit se préparer à une échéance de 400 millions de dollars. Cette perspective entrave les ambitions françaises et pousse

<sup>28</sup> v. Philippe Marguerat, « Banque de France et politique de puissance dans l'entre-deux-guerres : le problème des stabilisations monétaires en Europe orientale, 1927-1931. » *Relations internationales*.56 (1988), 475-485.

<sup>29</sup> La Banque de France dirige par exemple la stabilisation du *leu* roumain à partir de 1929.

la délégation de la République à modérer ses revendications : la plan Young admet une nette diminution du montant des réparations.

Pour ces raisons que la conférence a faillit échouer à plusieurs reprises mais a fini par réussir : le temps joue contre les Français mais également contre le *Reichsmark*.

Cependant, si le déroulement des travaux du Comité pour le plan Young est de mauvais augure pour la suite des relations franco-allemandes, il ne faut pas oublier que le rapport des experts est un réel compromis entre les deux pays. Il accomplit, à l'exception de la Sarre, le plan de Thoiry ; il prévoit un réel allègement des réparations, bien que cet allègement soit modéré par la fin des livraisons en nature. La France obtient la mobilisation et la capitalisation de la dette allemande, c'est-à-dire un paiement anticipé et la privatisation de la dette.

L'Allemagne se voit assurée du départ des troupes d'occupation. La *Reichsbank* et l'Allemagne retrouvent leur pleine souveraineté. Schacht peut même utiliser le plan Young comme argument pour forcer le Reich à cesser d'emprunter à l'étranger pour financer le déficit de son budget. En décembre 1929, il force ainsi la démission du ministre des finances social-démocrate Hilferding et oblige le gouvernement de coalition Müller à placer le budget 1930 dans une logique de restriction.

Mais le plan Young laisse aussi entrevoir le pire. Il repose comme le plan Dawes sur la fiction d'un paiement fondé sur un surplus d'exportation de l'Allemagne. De plus, Schacht menace pour la première fois de démissionner de la *Reichsbank*. Considéré comme le père du *Reichsmark*, son départ peut déstabiliser l'économie allemande.

Le Comité des experts est un moment important des relations franco-allemandes de l'entre-deux-guerres. Le rapprochement entre les deux pays est grippé. Il n'est cependant pas encore condamné, comme le montre la volonté des deux gouvernements de faire entrer le plan en vigueur. Mais l'ambiguïté fondamentale pesant sur la finalité du rapprochement franco-allemand est progressivement levée : la France, avec le plan Young, est arrivée à la limite de ce qu'elle peut concéder.

## BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

### Bibliographie

Franz KNIPPING, Deutschland, Frankreich und das Ende der Locarno-Ära. Studien zur internationalen Politik in der Anfangsphase der Weltwirtschaftskrise, 1987, Oldenburg, München

Gerd HARDACH, « Reichsbankpolitik und wirtschaftliche Entwicklung » in *Schmollers Jahrbuch* 90 :1970, s. 563-592

Jacques BARIETY, Les relations franco-allemandes après la Première guerre mondiale : 10 novembre 1918-10 janvier 1925, de l'exécution à la négociation, Paris, 1977, 797 pages.

Jean-Baptiste [Duroselle](#), *Les Relations franco-allemandes de 1918 à 1950*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1966, 2 volumes, 139 pages, 128 pages.

Éric BUSSIERE, *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 1992, 521 pages

Karl-Erich BORN, *Die deutsche Bankenkrise 1931 : Finanzen und Politik*. Munich: Piper, 1967.

Jean-Claude DEBEIR, « Le problème des exportations de capitaux français de 1919 à 1930. Substitution et concurrence. » *Relations internationales*.6 (1976), 171-182.

Philippe MARGUERAT, « Banque de France et politique de puissance dans l'entre-deux-guerres : le problème des stabilisations monétaires en Europe orientale, 1927-1931. » *Relations internationales*.56 (1988), 475-485.

Raymond POIDEVIN et Jacques BARIETY, *Les relations franco-allemandes 1815-1975*. 1977. Paris: Armand Colin, 1979.

Étienne WEILL-RAYNAL, *Les Réparations allemandes et la France*, Paris, 1948, Trois volumes :

I. Des origines jusqu'à l'institution de l'état des paiements (novembre 1918-mai 1921)

II. L'Application de l'état des paiements, l'occupation de la Ruhr et l'institution du plan Dawes (mai 1921-avril 1924)

III. L'application du plan Dawes, le plan Young et la liquidation des réparations (avril 1924-1936)1948

Sources

Archives de la *Banque de France*, 148200303/11, documents de réunion de M. Moret, ;  
*Akten zur deutschen Auswärtigen Politik 1918-1945*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1995, Série B, Volumes X et XI